

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 19/02/2025

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 27 mars 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

#### PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH  
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC  
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE  
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC  
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais  
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE  
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC  
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE  
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON  
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN  
M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS  
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE

#### REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme LE YONDRE*)  
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à M. BILLOUX*)  
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. DUPRAT*)  
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BOURSEAU*)  
M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE (*procuration à M. MANO*)  
M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON (*procuration Mme GANTCH*)  
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme EYHERAMNNO*)  
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH (*procuration à M. RECORS*)

#### EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale  
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale  
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC  
M. CHARIER Alain, Conseiller départemental  
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC  
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC  
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE  
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale  
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS  
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS  
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional  
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS  
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE  
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE  
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. RECORS Roger, Maire-adjoint de Cestas  
**PAYEUR :** M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 07/02/2025 à chaque membre du Conseil d'administration.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 19/02/2025

Délibération n° DE-0012-2025

Rapporteur : **M. MANO**

Objet : **Prévention et santé au travail – Réouverture de l'accès à l'offre de service.**

Le président rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'il y a un an le CDG avait été contraint de réduire l'accès à son offre de service en matière de prévention et santé au travail.

Bien que la santé des agents territoriaux de Gironde soit un des axes forts de son projet de mandat et qu'il s'agissait alors de déployer sa nouvelle offre, la pénurie des ressources médicales dans le domaine de la santé au travail pesait sur la capacité du CDG à assurer cette mission pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics ayant adhéré à la nouvelle offre.

Dans ce contexte le conseil d'administration du 28 février dernier décidait de :

- ne pas augmenter le nombre de collectivités adhérentes en ne signant plus de nouvelles conventions.
- mettre fin aux conventions avec les organismes publics autres que les collectivités affiliées et non affiliées.

Cette délicate décision était portée à l'information de tous.

Alors que 3 médecins étaient alors en poste, des absences et des départs ont encore rendu la situation plus complexe encore dans le courant de l'année.

Les nombreuses actions mises en œuvre en 2024 ont cependant commencé à porter leurs fruits.

Grâce au recours à des cabinets de recrutement, et à l'amélioration des conditions de travail qui est leur sont proposées par le CDG des médecins du travail ont pu être recrutés.

L'équipe pluridisciplinaire par ailleurs été renforcée par le recrutement d'une 6eme infirmière, se stabilise.

Répondant à une demande des agents, un audit organisationnel conduit par ailleurs le CDG à ajuster l'organisation du service et engage l'établissement dans un plan d'actions, qui constitue une feuille de route.

Depuis le 4 novembre 2024, les collectivités adhérentes peuvent prendre leur rendez-vous en ligne.

Ceux-ci ont lieu au siège du CDG lorsque les visites sont réalisées par un médecin du travail et sur le territoire lorsqu'elles le sont par une infirmière.

La répartition des lieux de visite sur le territoire est par ailleurs en cours de réexamen pour maintenir un service de proximité tout en assurant aux agents comme aux professionnels de santé des locaux adaptés, pour limiter les déplacements et faciliter la programmation.

Les téléconsultations sont également possibles.

En matière de prévention les actions de sensibilisations ont été nombreuses en 2024, sur des sujets variés, et seront encore renforcées en 2025.

Les partenariats se développent pour soutenir l'offre et développer les temps de réflexion et d'échanges, dont la lettre des acteurs de la santé et sécurité au travail, modernisée, se fait l'écho.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 19/02/2025

De nombreuses collectivités sont en attente d'adhésion suite à la décision du conseil d'administration du 28 février 2024.

Tous les moyens disponibles ont été mobilisés pour tenter de répondre aux besoins des collectivités de la Gironde dans ce secteur particulièrement sensible.

Même si la situation reste fragile, il est aujourd'hui proposé de répondre à l'attente légitime des collectivités au regard de la capacité de l'établissement à suivre ces agents supplémentaires, et de leur permettre d'adhérer.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DÉCIDE**

- De poursuivre les mesures prises pour faire face à la pénurie de médecin du travail et favoriser leur recrutement ;
- D'approuver la signature de nouvelles conventions, en priorisant les collectivités qui auraient vu leur demande de convention refusée début 2024.
  - De maintenir sa décision de ne pas ouvrir son offre aux organismes publics autres que les collectivités affiliées et non affiliées ;

**AUTORISE**

- le Président à exécuter les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Centre de Gestion,

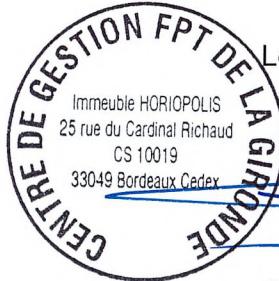
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 19 février 2025

Le secrétaire de séance,



**Roger RECOR**  
Maire-Adjoint de Cestas



Le Président,



**Didier MAU**  
Président de la Communauté de Communes  
MEDOC ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :